





Nous invitons toutes les parties prenantes à utiliser ces éléments pour préparer leur propre campagne de communication avec les médias autour de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle.

Le plan de communication des parties prenantes peut inclure les actions suivantes :

- diffusion d'annonces "À vos agendas!" et autres informations relatives à la Journée mondiale de la propriété intellectuelle;
- publication d'éditoriaux sur des thèmes liés à la campagne dans les médias nationaux ou locaux;
- organisation d'entretiens avec des personnalités de premier plan, des inventeurs locaux ou des responsables politiques autour des thèmes de la campagne en vue de leur diffusion par les médias ou sur les médias sociaux (voir la note "Informations et ressources pour les médias sociaux").

### **Début avril**

L'OMPI fournira des données et des messages précis sur le thème de la campagne, y compris des informations disponibles au niveau régional ou local. Les parties prenantes pourront ainsi publier le 26 avril un communiqué de presse adapté, répondant aux besoins de leur public, tout en présentant un message commun et cohérent à l'échelle mondiale, tant sur le fond que sur la forme.

### **26 avril – Journée mondiale de la propriété intellectuelle**

L'OMPI diffusera largement ses produits de communication le 26 avril, en reprenant les principaux messages et données de la campagne, mais cette fois-ci à destination d'un public général et mondial. Nous invitons toutes les parties prenantes à renforcer cette diffusion mondiale à travers leurs médias sociaux et autres canaux de communication.